

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON**

Réunion régulière du Conseil municipal de la paroisse de Packington, tenue au lieu ordinaire des délibérations, le lundi 6 mai 2013 à 19 h 30 à laquelle étaient présents :

Mesdames et messieurs les conseillers suivants : Yvan Côté, Anne Pelletier, Sarah Lebel, Benoit Dubé, Patrick Michaud formant quorum sous la présidence de Monsieur Émilien Beaulieu, maire.

Le secrétaire-trésorier/directeur général assiste également à la réunion.

RS-066-13 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Anne Pelletier
et résolu

d'accepter l'ordre du jour tout en laissant le divers ouvert et dont copie est annexée aux archives de la corporation.

Adoptée à l'unanimité

RS-067-13 **Adoption du procès-verbal de la dernière réunion**

Il est proposé par Patrick Michaud
et résolu

que le procès-verbal de la réunion du 2 avril 2013 soit accepté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

Conciliation bancaire

La conciliation bancaire démontre un solde au 30 avril 2013 de 236,562.21 \$ au compte courant et de 45 002,89 \$ au fonds de roulement.

RS-068-13 **Approbation des comptes**

Il est proposé par Sarah Lebel
et résolu

d'accepter les comptes ci-dessous décrit :

LISTE DES COMPTES A PAYER

Petite caisse : Frais de poste	58.80	
Piles pour pompiers	28.73	
Ménage pour bureau	<u>57.00</u>	144.53
Bell Mobilité : Denis Moreau		46.11
Hydro Québec : Rue Globale		242.64

Petite caisse : Frais de poste	60.25	
Lait, etc.	9.17	
Frais de déplacement	8.74	
Nettoyage	<u>46.00</u>	124.16
Bell Canada : Bureau	227.55	
Caserne	48.88	
Biblio	97.95	
Chalet communautaire	<u>103.81</u>	478.19
Desjardins Sécurité Financière pour Mai		1,455.69
BMR Groupe Dynaco : Obturateur, etc.		56.43
Carrefour du camion RDL : Filtre pour moteur, rép. sterling		717.81
Commerçants de la Chaudière : Envoie par Dicom		27.83
CS Fleuve-et-des-Lacs : Formation pompiers -Examen de reprise		258.05
Cool Distribution inc. : Pneus, etc.		344.92
Comm. Transports Registre proprio exploitants véhicules lourds		130.00
Coop. des Paramédics du Témis. : Remplissage de cylindre		20.00
Coopérative Services Pétroliers de Packington		519.31
Électronique Mercier : Service, temps d'antenne, etc.		2,167.78
Épicerie des 4 Sous - Lait, liquide à vaisselle		7.91
Formation continue Cégep de Rimouski : Formation pompiers		2,040.00
Garage Ghislain St-Pierre : Outil, perche, limes		272.12
Georges Cyr : Fuel, etc.		337.52
Groupe CCL : Permis		178.74
Jean C. Dupont : Rondelles		24.94
L'Arsenal : Vêtements pour pompiers		1,166.43
MACPEK – Ballon à air		141.20
OXYgaz : contrat, visières, gants		108.19
P. Beaulieu Électrique : Lampe, photocelle, temps		215.98
Peterbilt : Stud & Nut		71.47
Pétroles Jacques Larochelle inc. - Diesel, huile		1,094.65
Pièces Témis inc. – Amortisseur, essuie-glace, etc.		1,012.14
Plomberie G. M. enr. : Thermostat, cadran pompe, etc.		210.26
Plomberie Marcel Thériault inc. : Anticorrosif, test		151.71
Prévention Incendie de la Pointe		38.99
Publication du Québec : Normes ouvrages routiers Tome 4 et 6		45.64
Raymond Chabot Grant Thornton Audit livres, préparation rapport		4,828.95
RIDT : Vidange d'installation – Lionel Mailloux		171.00
RIDT : Bacs à déchets et recyclage		1,954.58
René-Claude Ouellet Déneigement mars 2013		235.70
Sinto inc. : Graisse		68.42
Solutions Témis inc. : Adhésif en aérosol, dateur		26.43
Le Groupe JSV inc; lames boulons, nut hexagonale1		5,501.55
Service Kopilab; contrat de services		333.91
Servitech; mise à jour		1,754.57
Le Tremplin; activité Lemaire		140.00
Les Éditions La Grande Marée Ltée; volumes		56.60
Place du travailleur; botte et dossards		249.91
Usinage Industriel Dégelis : Support enseigne de voirie		44.15
Garage Ghislain St-Pierre; batterie		80.43
Émilien Beaulieu; frais représentations		329.00
Plomberie G. M. enr; nettoyer fournaise		99.51
Hydro-Québec; éclairage de rues		243.78
Les Commerçants de la Chaudière; Dicom		54.81
Bell Mobilité		46.11
Bureau publicité des droits; mutations		8.00
R.I.D.I.; quo-part ramassage et recyclage		6,190.13
Pièces Témis		20.86
Solutions Témis; carton		<u>26.99</u>
Total des comptes à payer		36,147.44 \$

RS-069-13

Approbation planification voirie et d'entretien bâtiments 2013

La planification des travaux de voirie et d'entretien des bâtiments a été déposée auprès des membres du conseil.

Il est proposé par Patrick Michaud
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington a pris connaissance de la planification des travaux et donne son aval à la réalisation desdits travaux.

Adoptée à l'unanimité

Fête des voisins : Nouveaux nés, nouveaux arrivants et nouveaux propriétaires résidents

Le 8 juin prochain, le Comité des infrastructures sportives de Packington organise une journée familiale. Plusieurs activités sont prévues. Lors de cette activité, nous en profitons pour souligner l'arrivée des nouveaux nés, des nouveaux arrivants et des nouveaux propriétaires résidents. Le directeur valide la liste avec les membres du conseil.

RS-070-13

Travaux de fauchage et de débroussaillage

Débroussaillage R. B. offre ses services pour les travaux de fauchage et de débroussaillage au même tarif qu'en 2012.

Il est proposé par Yvan Côté

Que le Conseil municipal de la paroisse de Packington retienne les services de Débroussaillage R. B. pour le fauchage des abords des routes et le débroussaillage de branches au tarif de 52 \$ de l'heure pour le fauchage et 110 \$ de l'heure pour le débroussaillage.

Adoptée à l'unanimité

RS-071-13

Location machinerie (Entente entre Packington-St-Eusèbe et Saint-Jean-de-la-Lande)

Le Directeur général demande aux membres du conseil s'ils sont en faveur de préparer une étude de faisabilité concernant une future entente entre les municipalités de Packington, Saint-Eusèbe et Saint-Jean-de-la-Lande pour l'organisation des travaux de nivelage dans les trois municipalités.

Il est proposé par Patrick Michaud
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington est en faveur pour étudier la possibilité de fusionner le service de nivelage avec les municipalités de Saint-Eusèbe et Saint-Jean-de-la-Lande. Cette étude sera présentée à l'ensemble des municipalités concernées et une décision sera prise à la suite du dépôt de ce document.

Adoptée à l'unanimité

Denis Moreau 21 mai au 28 mai 2013
 21 juin au 29 juin 2013
 15 juillet au 10 août 2013 4 semaines

Adoptée à l'unanimité

RS-074-13

Ordinateur portable

Il est proposé par Sarah Lebel
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise l'achat d'un ordinateur portable ASUS 17 po, processeur i5-3210M d'InformAction au montant de 929 \$ plus les taxes applicables. La dépense sera payée à même le budget 2013.

Adoptée à l'unanimité

RS-075-13

Photocopieur

Deux soumissions ont été reçues pour l'achat d'un photocopieur numérique noir/blanc et couleur. Après analyse des besoins, le plus bas soumissionnaire est Les Services Kopilab pour un photocopieur Toshiba e-Studio 2540 au montant de 6805 \$ plus taxes.

Après délibération,

Il est proposé par Sarah Lebel
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise l'achat d'un photocopieur Toshiba e-Studio 2540 au montant de 6805 \$ plus taxes. La dépense sera payée à même le budget d'opération courante.

Adoptée à l'unanimité

RS-076-13

James Thériault : Modification rôle de perception

M. James Thériault avise le conseil que sa résidence n'est plus louée depuis le 01 mars 2013. Qu'à compter de cette date, il change sa vocation pour qu'elle devienne une résidence saisonnière. Il demande un rajustement de ses taxes de services.

Après délibération,

il est proposé par Patrick Michaud
et résolu

que le Conseil autorise le directeur général de modifier les taxes de services de la résidence située au 567, 5^e Rang Nord à compter du 1^{er} mars 2013.

Adoptée à l'unanimité

Il est proposé par Patrick Michaud
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington appliquera, à compter du 1 juillet 2013, une indexation de 1,7% sur le montant du loyer, l'établissant à 356 \$ selon le taux suggéré par la Régie du logement du Québec

Adoptée à l'unanimité

Nomination de représentants du conseil municipal au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Packington

Le Directeur général informe les membres du conseil que deux administrateurs ont signifiés qu'elles ne voulaient pas renouveler leur mandat au sein du conseil d'administration de l'Office, il s'agit de M^{me} Sarah Lebel et M^{me} Diane Michaud.

Les membres du conseil reportent la nomination à la prochaine réunion.

RS-077-13 **Projet FAIC : Infrastructures sportives**

Nous avons redéposé la demande de subvention dans le cadre du fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire. Présentement la levée de fonds populaire est atteinte et le Conseil municipal s'est engagé de contribuer 160,000 \$ advenant que le projet serait subventionné.

Il est proposé par Patrick Michaud
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington accepte la responsabilité du projet présenté à Développement économique Canada dans le cadre du Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire (FAIC).

Que Denis Moreau, directeur général, soit autorisé à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada.

Que la Municipalité de Packington s'engage, par son représentant, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

Adoptée à l'unanimité

Dépenses par machines

Le Directeur général dépose aux membres du conseil le rapport des dépenses par machineries pour l'année 2012 ainsi qu'un comparatif des trois dernières années.

RS-078-13 **Ministère des Transports : Disposition d'un immeuble excédentaire**

Le ministre des Transports offre, à titre gratuit, en application des dispositions de l'article 11.5.1 de la Loi sur le ministère des Transports, un immeuble public excédentaire, qui pourra être regroupé à notre propriété dans le cadre de la rénovation cadastrale. Les parcelles si situées sur la partie du 1-A, du cadastre du canton de Packington, d'une superficie approximative de 1,529.6 m².

Il est proposé par Benoit Dubé
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington accepte l'offre du ministre des Transports.

Qu'Émilien Beaulieu, maire et Denis Moreau, secrétaire-trésorier/directeur général, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les documents nécessaires à cette transaction.

Adoptée à l'unanimité

RS-079-13 **Le Club de soccer Dégelis : Aide financière**

Soccer Dégelis sollicite une aide financière pour l'organisation. 21 joueurs de Packington sont dans le club. La contribution financière permettra de maintenir un coût d'inscription abordable et rendre ainsi ce sport accessible au plus grand nombre de jeunes.

Après délibération,

il est proposé par Yvan Côté
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise une aide financière de 100 \$ au club de soccer de Dégelis.

Adoptée à l'unanimité

RS-080-13 **Gala Méritas de l'École secondaire Dégelis**

La Polyvalente de Dégelis organise le Gala Méritas pour souligner les efforts et l'implication des jeunes dans leur vécu scolaire. Cette activité se tiendra le mercredi 5 juin prochain au Centre culturel Georges-Deschênes de Dégelis.

Après délibération,

il est proposé par Patrick Michaud
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington accorde une aide financière de 50 \$ pour l'organisation de cet événement. Que M^{me} Anne Pelletier représentera la municipalité lors de ce Gala.

Adoptée à l'unanimité

RS-081-13 **Fabrique Saint-Benoit-Abbé de Packington : Vin d'honneur**

La Fabrique Saint-Benoît-Abbé de Packington s'adresse au conseil pour obtenir une commandite pour le vin d'honneur servi lors de la fête de l'Amour qui se tiendra le 19 mai 2013.

Après délibération,

il est proposé par Benoit Dubé
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington accepte d'offrir le vin d'honneur lors de la fête de l'Amour qui aura lieu le dimanche 19 mai 2013.

Adoptée à l'unanimité

RS-082-13

Appui pour une étude sur la réforme de l'assurance-emploi

CONSIDÉRANT la réforme de l'assurance-emploi mise en application par le gouvernement fédéral;

CONSIDÉRANT que les modifications apportées à l'assurance-emploi dans le cadre de cette réforme auront des répercussions sur un grand nombre d'industries et de travailleurs au Canada;

CONSIDÉRANT que des membres du *Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées* demandent depuis un an qu'une étude sur les changements apportés à l'assurance-emploi soit faite;

il est proposé par Yvan Côté
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington demande aux membres du *Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées* d'appuyer la motion qui sera présentée par des membres de ce même comité et dont le texte sera le suivant :

Que le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées entreprenne une étude, dans toutes les régions du Canada, sur les changements au système d'assurance-emploi et leurs répercussions sur les industries et les travailleurs qui sont directement affectés et que cette étude débute dans les plus brefs délais.

Adoptée à l'unanimité

RS-083-13

Changement de nom de la circonscription fédérale

Il est proposé par Sarah Lebel
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington est en désaccord avec la proposition de changement de nom de la circonscription fédérale Rimouski-Neigette-Témiscouata-Les Basques pour Centre-Bas-St-Laurent.

Adoptée à l'unanimité

RS-084-13

Projet de Loi-cadre sur la décentralisation

ATTENDU QUE, plus que jamais, le développement des régions du Québec passe par une véritable décentralisation des pouvoirs pertinents au développement local et régional et répond au vœu des élus municipaux d'occuper d'une façon dynamique le territoire en ayant en mains les leviers essentiels pour assurer le développement durable des collectivités locales et supralocales;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités travaille depuis plus de 20 ans à faire reconnaître l'importance que représente l'enjeu de la décentralisation dans l'occupation dynamique du territoire et le rôle déterminant des MRC dans la réussite de cette décentralisation;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec, par la voix de sa première ministre lors du discours inaugural en novembre 2012, s'est engagé à adopter une loi-cadre sur la décentralisation au cours de son présent mandat, engagement confirmé par la nomination d'un sous-ministre associé aux Régions au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dédié à l'élaboration du projet de loi-cadre sur la décentralisation annoncé pour le printemps 2013;

ATTENDU QUE la première ministre, madame Pauline Marois, réaffirmait son intention, lors du Congrès de la Fédération québécoise des municipalités du mois de septembre 2012, à l'effet d'adopter une loi-cadre sur la décentralisation dans un horizon court;

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, confirmait à la FQM cet engagement de présenter dès ce printemps une loi-cadre sur la décentralisation;

ATTENDU QUE l'une des plus grandes réussites du Québec en matière de décentralisation, et ce à l'échelon de la MRC, est la Politique nationale de la ruralité dont le succès a été amplement reconnu par l'Organisation de coopération et de développement économique dans son examen des politiques rurales du Québec réalisé en juin 2010;

ATTENDU QUE l'Organisation de coopération et de développement économiques concluait ce rapport en affirmant que « Le Québec doit renforcer le pouvoir politique supralocal » précisant que selon le principe de la subsidiarité, la MRC est le niveau administratif le plus pertinent pour une approche territoriale renforcée et porteuse d'avenir;

ATTENDU QUE plusieurs politiques et programmes gouvernementaux, en plus de la Politique nationale de la ruralité, reconnaissent déjà l'échelon supralocal (MRC) comme niveau pertinent de délégation de responsabilités et de compétences tels les schémas d'aménagement et de développement des territoires, les schémas de couverture de risques, la gestion des matières résiduelles et la gestion du transport collectif;

ATTENDU QUE l'entité MRC est le lieu reconnu de la complémentarité rurale-urbaine dimension incontournable d'une dynamique territoriale forte qui se doit d'être reconnue et inscrite dans la future loi-cadre sur la décentralisation;

ATTENDU QUE les associations municipales ont signé, en 2004, un protocole d'entente avec le gouvernement du Québec dans le but d'entamer le processus de décentralisation, mais que celui-ci ne s'est jamais véritablement concrétisé;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités déposait un mémoire en 2005 plaidant pour un projet de loi-cadre sur la décentralisation « Pour un État de proximité et une autonomie des communautés » suite à une large consultation de ses membres et où l'on affirmait que toute démarche de décentralisation devrait tendre au renforcement des MRC, les reconnaissant comme lieu privilégié de la démocratie locale et du transfert de compétences pour une dynamique accrue des territoires;

ATTENDU QU' en 2010, la Fédération québécoise des municipalités réitérait la volonté que la MRC soit l'instance reconnue dans la mise en œuvre de la Loi-cadre sur l'occupation et la vitalité des territoires, et que cette résolution a reçu l'appui de plus de 600 municipalités et MRC;

ATTENDU QUE le *momentum* politique actuel sans précédent et l'invitation du présent gouvernement de concrétiser la décentralisation et ainsi doter les régions de véritables leviers essentiels à leur développement;

Il est proposé par : Patrick Michaud

Et résolu

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de déposer son projet de loi-cadre sur la décentralisation au printemps 2013;

DE CONFIRMER dans cette Loi l'échelon supralocal qu'est la MRC comme lieu de la décentralisation pour assurer le développement durable des territoires du Québec;

D'ACHEMINER copie de la présente résolution à la première ministre, Madame Pauline Marois, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Sylvain Gaudreault, aux partenaires de la ruralité, à la Fédération québécoise des municipalités.

Adoptée à l'unanimité

Taxe d'accise 2010-2013 : Plan d'intervention

Attendu que :

- la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013* ;
- la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

**Il est proposé par Anne Pelletier
et résolu que :**

- 1 La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- 2 La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013 ;
- 3 La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;
- 4 La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;
- 5 La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

RS-085-13

Secrétaire administrative : Augmentation salariale

Considérant que le Conseil municipal de la paroisse de Packington est venu à une entente avec ses employés syndiqués.

Considérant que les employés ont reçu une augmentation salariale de 2,5%

En conséquence,

il est proposé par Benoit Dubé
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise une augmentation du taux horaire de la secrétaire administrative de 2,5% à compter du 17 mai 2013.

Adoptée à l'unanimité

RS-086-13

Taxe d'accise 2010-2013 : Plan d'intervention

Attendu que :

- la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013* ;
- la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

Il est proposé par Anne Pelletier et résolu que :

- 6 La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- 7 La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013 ;
- 8 La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;
- 9 La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;
- 10 La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

RS-087-13 **Convention collective**

Le texte final a été déposé par le syndicat. La convention est conforme aux négociations.

Il est proposé par Sarah Lebel
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington entérine l'entente intervenue entre le syndicat et la municipalité pour le renouvellement de la convention collective pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015.

Qu'Émilien Beaulieu, maire et Denis Moreau, directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la corporation ladite convention collective.

Adoptée à l'unanimité

RS-088-13 **Abat poussière**

Les membres du conseil sont d'avis de s'associer avec la Ville de Dégelis pour la demande de soumission pour l'achat de magnésium liquide. Le Conseil désire épandre du magnésium liquide à deux reprises cet été pour une plus grande efficacité.

Il est proposé par Patrick Michaud
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington mandate la ville de Dégelis pour demander des prix pour l'achat de magnésium liquide. La quantité demandée par la municipalité est de 80 m³.

Adoptée à l'unanimité

- Un contribuable apporte un commentaire en rapport avec la lettre de LVM
- Un contribuable suggère de choisir le mur du chalet communautaire pour le projet Murmure

RS-089-13 **Association des personnes handicapées Entre-Amis : Demande soutien financier**

Il est proposé par Sarah Lebel
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington accorde un soutien financier de 25 \$ pour l'organisation d'activités de loisirs pour les membres de l'association.

Adoptée à l'unanimité

RS-090-13 **Engagement surveillante de la plage municipale**

M^{lle} Kamille Chouinard a acceptée de revenir comme surveillante à la plage. Suite à une rencontre et après négociation, le directeur général s'est entendu avec M^{lle} Chouinard pour un tarif horaire de 12 \$ pour une semaine normale de 30 heures.

Après délibération,

il est proposé par Anne Pelletier
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington engage M^{lle} Kamille Chouinard comme surveillante de la Plage municipale du 02 juillet au 17 août 2013 sur une base de 30 heures par semaine au taux horaire de 12 \$. La plage sera sous surveillance du mercredi au dimanche inclusivement de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

Adoptée à l'unanimité

RS-091-13

S.A.D.C. de Témiscouata : membership

Il est proposé par Anne Pelletier
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise le renouvellement de sa carte de membre à la Société d'aide au développement de la collectivité de Témiscouata pour l'année 2013-2014.

Adoptée à l'unanimité

RS-092-13

Réfrigération Y. P. inc. : Contrat d'entretien système de chauffage

Réfrigération Y.P. offre un contrat d'entretien du système de chauffage au chalet communautaire de Packington pour la prochaine année. Il en coûterait 522.90 \$ pour l'année, taxes en sus pour deux visites durant l'année 2013.

Après délibération,

il est proposé par Yvan Côté
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington accepte l'offre de service pour l'entretien du système de chauffage au chalet communautaire pour l'année 2013 tel que spécifié dans son offre.

Adoptée à l'unanimité

RS-093-13

CHARTRE JEUNESSE

ATTENDU QUE l'équipe des Saines habitudes de vie de la MRC de Témiscouata nous a fait parvenir un document concernant la charte jeunesse;

ATTENDU QUE la charte jeunesse est un outil qui a pour but de doter toute la communauté d'un outil commun favorisant une harmonisation des droits et des responsabilités à la fois pour les jeunes, les parents, les intervenants et les bénévoles;

ATTENDU QUE le conseil municipal approuve la charte jeunesse;

Il est proposé par Sarah Lebel
et résolu à l'unanimité

Que les membres du Conseil de la municipalité de la paroisse de Packington s'engagent à mettre en application la charte jeunesse à l'intérieur des activités de la municipalité ainsi qu'à la transmettre aux organismes qui œuvrent auprès des jeunes sur leur territoire.

Adoptée à l'unanimité

Travaux Pulvo

Le Conseil attend la rencontre de M. le maire avec le comité de citoyens pour décider s'il va de l'avant avec ses travaux.

RS-094-13

Balai mécanique

Deux soumissions ont été reçues pour les travaux de balayage des rues. Il s'agit d'Excavation Dubé de Témiscouata-sur-le-Lac et Albert Castonguay de Saint-Modeste. Le plus bas soumissionnaire est Excavation Dubé au montant de 70 \$ de l'heure.

Après délibération,

il est proposé par Anne Pelletier
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington retienne Excavation Dubé de Témiscouata-sur-le-Lac pour la réalisation des travaux de balayage des rues au tarif horaire de 70 \$ de l'heure.

Adoptée à l'unanimité

RS-095-13

Appui pour une implantation d'aires protégées ne menaçant pas les emplois et notre collectivité

Considérant qu'il existe un besoin d'aires protégées au Bas-Saint-Laurent;

Considérant que les méthodes actuelles d'aménagement forestier sont orientées en fonction de la protection de la biodiversité;

Considérant que le maintien d'une certification de territoire *FSC*[®] nécessite la protection d'échantillons d'écosystèmes;

Considérant qu'une hausse de la possibilité forestière est envisagée;

Considérant que nous ne désirons pas sacrifier le développement économique associé à une hausse des approvisionnements forestier ;

Considérant que les droits de coupe payés par l'industrie forestière permettent l'investissement sylvicole;

Considérant que l'emploi dans l'industrie forestière s'est fragilisé au cours de la dernière décennie;

Considérant que les budgets d'aménagement sont réduits d'année en année;

Considérant que la survie économique de notre municipalité dépend du secteur forestier;

Considérant que nos résidants désirent demeurer dans leur localité et travailler dans leur milieu;

Considérant qu'en 2010, la région s'est engagée à atteindre les objectifs suivants dans son *Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire* :

- Contribuer à la stabilité et à la compétitivité de l'industrie de la première transformation des bois;
- Contribuer à la prospérité des entreprises en travaux forestier;
- S'assurer que la mise en valeur des ressources naturelles contribue principalement à la prospérité des communautés rurales et favorise l'équité sociale;
- Contribuer au réseau d'aires protégées.

Considérant qu'il existe déjà des surfaces protégées sur le territoire Bas-laurentien;

Considérant que la forêt publique du Bas-Saint-Laurent est dans la mire du gouvernement afin de combler les besoins en aire protégées des régions suivantes :
 Montérégie, Estrie, Centre-du-Québec et Chaudière-Appalaches.

En conséquence, il est proposé par Patrick Michaud
 et résolu unanimement

Que la Municipalité de Packington appui l'implantation d'aires protégées aux conditions suivantes :

- L'implantation de ces aires protégées ne doit pas avoir de conséquences négatives sur l'emploi direct et indirect du secteur forestier;
- Augmentation du financement en sylviculture permettant l'implantation d'aires d'intensification de production ligneuse ;
- L'engagement de la région à ne pas répondre à des commandes provinciales de cibles quantitatives arbitraires d'aires protégées.

Adopté à l'unanimité

RS-096-13

Semaine de l'environnement

La Corporation touristique de la route des Frontière souhaite produire un communiqué de presse sur l'implication commune des municipalités partenaires de la route touristique dans des actions touchant la protection de l'environnement.

Il est proposé par Benoit Dubé
 et résolu

que les activités suivantes seront réalisées dans notre communauté pour souligner la semaine de l'environnement :

1. Une distribution d'arbres sera organisée.
2. Une plantation d'arbres à l'entrée du village, organisé par le comité d'embellissement
3. Une conférence de M. François Lamontagne aura lieu le 8 mai prochain.

Adoptée à l'unanimité

RS-097-13

Signalisation

Le dossier de la réglementation de la vitesse autour du lac Jerry est en suspens depuis un certain temps. M. le maire a rencontré Mme Marie-Mai Caron dans ce dossier. Le conseil est partagé dans ce dossier. Les membres ont l'impression que de diminuer la vitesse, n'arrêtera pas les gens de circuler plus rapidement que la limite permise.

La limite actuelle est à 70 km/h, la demande est de réduire la vitesse à 55 km/h. Après vérification auprès de la Sûreté du Québec, on ne peut afficher cette vitesse, la norme est 50, 60, 70 km/h. Même les gens dans la salle ont des idées divergentes.

M. le maire demande la position des membres du conseil :

Yvan Côté : Maintenir la vitesse à 70 km/h
Améliorer la signalisation
Aviser les contribuables de la problématique et que le conseil évaluera la situation l'an prochain et s'il n'y a pas d'amélioration, on diminuera la vitesse à 60 km/h

Anne Pelletier : Diminuer la vitesse à 60 km/h

Sarah Lebel : Avis de sensibilisation à la problématique auprès de la population
Maintien la vitesse à 70 km/h
Réévaluer l'an prochain

Benoit Dubé : Idem

Patrick Michaud : Diminuer la vitesse à 60 km/h
Demander une présence accrue de la Sûreté du Québec

Après délibération,
il est résolu

que le Conseil maintienne la vitesse à 70 km/h autour du lac Jerry. Qu'il demande d'inclure dans l'informateur une publicité pour sensibiliser la population au respect de la limite de vitesse pour la sécurité des résidents. D'augmenter le nombre de panneaux indiquant la vitesse permise et panneaux attention à nos enfants. D'aviser les gens, que s'il n'y a pas d'amélioration en ce sens, le conseil devra régler la vitesse. Demande à la Sûreté du Québec d'accroître la présence policière pour faire respecter la limite de vitesse. Que le conseil réévaluera la situation l'an prochain et prendra les mesures nécessaires s'il n'y a pas de changement significatif.

Adoptée à l'unanimité

Compte-rendu de diverses réunions

M. le maire fait un compte-rendu des diverses réunions qu'il a assistées durant le dernier mois.

Période de questions

- Un conseiller demande s'il serait possible de mettre un conteneur à recyclage au garage municipal pour combler les débordements.
- Un contribuable demande s'il y aura distribution d'arbres cette année.
- Un contribuable demande pourquoi la lettre du comité de citoyens n'a pas été lue
- Le Directeur général invite la population à la conférence de M. François Lamontagne sur la coupe des arbres et arbustes et l'entretien de nos aménagements qui aura lieu le jeudi 8 mai prochain au chalet communautaire à compter de 19 heures.

Levée de l'assemblée

À 21 h 30, M. Émilien Beaulieu, maire, propose la levée de l'assemblée.